



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 4 – Loi modifiant la Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d’une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

Procès-verbal de la séance du 5 juin 2014

**Dépôt à l’Assemblée nationale :
n° 112-20140606**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 2014.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du jeudi 5 juin 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 4 – Loi modifiant la Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d’une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic (Ordre de l’Assemblée le 3 juin 2014)

Membres présents :

- M. Bernier (Montmorency), président
- M. Dubé (Lévis), vice-président et porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de finances et du Conseil du trésor

- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre responsable de l’Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor
- M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Marceau (Rousseau)
- M. Matte (Portneuf)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Surprenant (Groulx)
- M. Therrien (Sanguinet)
- M^{me} Zakaïb (Richelieu), porte-parole de l’opposition officielle pour le Conseil du trésor et les technologies de l’information

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l’hôtel du Parlement.

À 15 h 01, M. Bernier (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission qu’il n’y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Coiteux (Nelligan), M^{me} Zakaïb (Richelieu) et M. Dubé (Lévis) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Coiteux (Nelligan) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Coiteux (Nelligan) fait des remarques finales.

À 15 h 12, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Cédric Drouin

Raymond Bernier

CD/sq

Québec, le 5 juin 2014